

COMMUNIQUE GLU

Aix en Provence, le 30 septembre 2022

A cette période de l'année, traditionnellement, les « glueurs » de Provence préparent leurs postes et leurs verguettes ...

En juin 2021, après un revirement de position, le Conseil d'Etat a cassé les arrêtés ministériels qui fixent annuellement les quotas de prélèvement pour les 5 départements de PACA. Depuis, la FRC, les FDC, l'ANDCTG et l'IMPCF n'ont eu de cesse de défendre ce dossier que ce soit auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs, du Président de la République, des Ministres et des élus de la République.

Comme pour les tendelles en Aveyron et en Lozère, le Collectif glu a travaillé avec le service juridique de la FNC à la rédaction d'un nouvel arrêté cadre et à la proposition d'une expérimentation scientifique, sous le contrôle d'un établissement public, l'OFB, qui permettrait d'améliorer la pratique et notamment de démontrer la sélectivité de la capture aux gluaux.

Cette proposition a été rejetée par le Ministère de l'écologie qui préfère se cacher derrière la décision du Conseil d'Etat même si celle-ci n'a pas interdit la pratique de la glu, comme l'annoncent souvent nos détracteurs.

Le 26 septembre dernier, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs a rencontré le Président de la République qui a confirmé qu'aucun arrêté ne serait pris cette saison pour la glu. Le Président Macron propose la mise en application d'un dispositif de type « bouilleurs de cru » qui immanquablement conduira, à terme, à la disparition définitive de notre pratique.

A ce jour, nous demandons au Ministère de préciser ses intentions sur le principe des « bouilleurs de cru » et nous défendons coûte que coûte la mise en place d'un arrêté pris à titre expérimental qui permettra de répondre aux attaques du Conseil d'Etat.

Force est de constater que depuis 3 ans, ce dossier navigue dans les eaux troubles des enjeux politiques nationaux. Néanmoins, il est incompréhensible qu'un gouvernement de la République française, qui se dit impartial dans ses décisions, refuse la mise en place d'une expérimentation scientifique, sous contrôle d'un établissement public, qui apportera la preuve des arguments avancés par les Fédérations et les pratiquants.